

**G.DAVID - PH.DROUIN - D.CHAGNEAU - C.PANHALLEUX - J.BEAUFILS**

*Huissiers de Justice Associés*

3, Rue des Troènes  
44600 SAINT NAZAIRE  
Tél.: 02.40.45.09.50  
Fax : 02.40.88.16.88  
C.C.P. NANTES 733 65 D

**Madame GARDOT Manon  
Les Planchettes**

**44130 NOTRE DAME DES LANDES**

Référence à rappeler

Affaire : AEROPORT GRAND OUEST

c/

Nos réfs : 1115115/AC/ 015

SAINT NAZAIRE, le 11 janvier 2012

**AVIS DE SIGNIFICATION D'UN ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE**

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la Loi, je me suis présenté à votre domicile - résidence pour vous signifier l'acte suivant :

Un(e) PV D'EXPULSION CONVERTIE EN TENTATIVE D'EXPULSION signifié(e) en date du DIX JANVIER DEUX MILLE DOUZE.

A LA DEMANDE DE : S.A.S. AEROPORT GRAND OUEST

Les circonstances rendant impossible la signification à la personne même ou à une personne habilitée, l'acte a été remis dans les conditions suivantes :

L'acte n'a pu être remis ce jour à votre domicile ou siège.

Il sera déposé, au plus tard, le prochain jour ouvrable en notre Etude.

Il vous appartient, dans le plus bref délai, de le retirer ou de le faire retirer par une personne que vous aurez mandatée par écrit à cet effet.

L'Huissier de Justice, peut à la demande du destinataire transmettre la copie de l'acte à une autre Etude où celui-ci pourra la retirer dans les mêmes conditions. Avis de signification contient copie de l'acte signifié.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



P DAVID-DROUIN-CHAGNEAU  
 PANHALLEUX-BEAUFILS  
 Huissiers de Justice associés  
 3 rue des Troènes  
 44600 - SAINT-NAZAIRE  
 PONTCHATEAU: chemin de Criboeuf  
 SAVENAY: 26 rue de l'Eglise  
 Tél : 02.40.45.09.50  
 Fax : 02.40.88.16.88  
 CCP NANTES : 733-65 D

## PROCES-VERBAL d'EXPULSION

### Convertie en TENTATIVE d'EXPULSION

Le DIX JANVIER  
 DEUX MILLE DOUZE

Références à Rappeler :

1115115/E11/AC/

**Je, G.DAVID-P.DROUIN-D.CHAGNEAU-C.PANHALLEUX-J.BEAUFILS, Huissier de Justice Associé membre de la SCP DAVID DROUINCHAGNEAU PANHALLEUX BEAUFILS, Titulaire d'un Office près le TGI de St-NAZAIRE, y demeurant 3 Rue des Troènes, soussigné,**

**A :**

Madame  
 Les Planchettes  
 44130 NOTRE DAME DES LANDES

Monsieur  
 Les Planchettes  
 44130 NOTRE DAME DES LANDES

Madame  
 Les Planchettes  
 44130 NOTRE DAME DES LANDES

Madame  
 Les Planchettes  
 44130 NOTRE DAME DES LANDES

Madame  
 Les Planchettes  
 44130 NOTRE DAME DES LANDES

**A LA DEMANDE DE :**

La Société Concessionnaire Aéroports du Grand Ouest, SAS au capital de 50.000 euros immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de NANTES (44) sous le numéro 528 963 952 dont le siège est situé Aéroport de Nantes Atlantique à BOUGUENAI (44346) agissant poursuites et diligences de son Président, Monsieur Nicolas NOTEBAERT, domicilié en cette qualité audit siège social.

*Elisant domicile en mon Etude,*

**En vertu d'une ORDONNANCE de REFERE rendue par Monsieur le Président du tribunal d'INSTANCE de SAINT NAZAIRE en date du 20 septembre 2011**

Après avoir délivré un commandement de quitter les lieux le 31.10.2011 et resté jusqu'à ce jour sans effet, Je me suis transporté à : NOTRE DAME DES LANDES (44130) Les Planchettes

A l'effet de faire à nouveau sommation au sus nommé d'exécuter immédiatement et sans délai la décision ci-dessus mentionnée, et de vider les locaux occupés par lui à cette adresse.

**CE A QUOI IL M'A ETE REPONDU**

*Personne ne répondant à mes appels, je me suis retiré afin de solliciter le concours de la force publique.*

j'ai par conséquent, rédigé le présent PROCES VERBAL, pour servir et valoir ce que de droit.

Didier CHAGNEAU

SP DAVID-DROUIN-CHAGNEAU  
PANHALLEUX-BEAUFILS  
Huissiers de Justice associés  
3 rue des Troènes  
44600 - SAINT-NAZAIRE  
PONTCHATEAU: chemin de Criboeuf  
SAVENAY: 26 rue de l'Eglise  
Tél : 02.40.45.09.50  
Fax : 02.40.88.16.88  
CCP NANTES : 733-65 D

**PROCES VERBAL de SIGNIFICATION**  
**de PV D'EXPULSION CONVERTIE EN TENTATIVE D'EXPULSION**

(DEPOT A L'ETUDE- *personne physique*)

En date du **DIX JANVIER**  
**DEUX MILLE DOUZE**

Références :

1115115/PHE/1115115

A LA DEMANDE DE S.A.S. AEROPORT GRAND OUEST

SIGNIFIE A Madame  
Les Planchettes  
44130 NOTRE DAME DES LANDES

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

- Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

**Les locaux sont toujours occupés par les squatters**

- La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons :

**Le motif de l'absence est inconnu**

N'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un coté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre coté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le nom de la personne ayant reçu la copie a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Nouveau Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

*La copie du présent acte comporte 2 feuilles.*

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6 & 7 .....	41,80
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13 .....	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18 .....	6,97
H.T. ....	48,77
TVA 19,60% .....	9,56
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20 .....	9,15
LETTRE	
Article 20 .....	4,50
DEBOURS .....	
T.T.C. ....	71,98

Didier CHAGNEAU

